

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :26

Pouvoir(s):4

Absent(s):3

Date de la convocation :15/06/26

Délibération n° DEL2026-148

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Patrick CAYEUX, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Morgane BOUCHARD, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, Mme Sophie DROUHIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Alain DURAND, Mme Corinne BOUTHIÈRE, M. Frédéric BROCHOT.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Gauthier GIMENEZ donne pouvoir à Mme Annabelle RENOUD, M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Carine BEAUFILS donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Morgane BOUCHARD

OBJET : Ressources Humaines - Création de postes permanents - Modification n° 3 du tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour permettre une évolution de carrière des agents et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1: DE MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

FILIERE / GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	
CULTURELLE / Attaché territorial de conservation du patrimoine	+ 1	01/07/2026	Temps complet
CULTURELLE / Assistant de conservation du patrimoine	+ 1	01/07/2026	Temps complet
CULTURELLE / Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	+ 1	01/07/2026	Temps complet
CULTURELLE / Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	- 1	01/10/2026	Temps complet
POLICE MUNICIPALE / Chef de service de police principal 2 ^{ème} classe	- 1	01/07/2026	Temps complet
POLICE MUNICIPALE – Brigadier-chef principal	+ 1	01/07/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	+ 3	01/07/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	+ 1	01/07/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- 3	01/10/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Adjoint technique	- 1	31/12/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Agent de maîtrise principal	+ 1	01/07/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Agent de maîtrise	- 1	01/10/2026	Temps complet
ADMINISTRATIVE / Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	+ 1	01/07/2026	Temps complet
ADMINISTRATIVE / Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	+ 2	01/07/2026	Temps complet
ADMINISTRATIVE / Adjoint administratif	+ 1	01/07/2026	Temps complet
ADMINISTRATIVE – Adjoint administratif	- 2	01/10/2026	Temps complet
ANIMATION / Animateur principal 1 ^{ère} classe	+ 1	01/07/2026	Temps complet
ANIMATION / Animateur principal 2 ^{ème} classe	- 1	01/10/2026	Temps complet

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE :

FILIERE / GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
CULTURELLE / Attaché principal de conservation du patrimoine	+ 1	01/07/2026	Temps complet
CULTURELLE / Attaché de conservation	- 1	01/10/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Technicien	+ 1	01/07/2026	Temps complet
TECHNIQUE / Adjoint technique	- 1	01/07/2026	Temps complet

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 071-217100148-20260622-1657-DE



ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un des Adjoints ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Date de publication : 23 juin 2026

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).